

Code de conduite pour les fournisseurs et les sous-traitants

(état 5/2023)

Ce code de conduite définit les exigences de l'INDUS Holding AG ainsi que de ses entreprises liées au sens des §§ 15 ff. AktG pour tous les fournisseurs de biens et de services et pour leurs sous-traitants (ci-après fournisseur(s)). Une attention particulière est accordée aux directives de la loi Allemand sur les obligations de vigilance de la chaîne de livraison (LkSG) afin d'éviter les violations des droits de l'homme dans les chaînes de livraison.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils remplissent en particulier les exigences de la déclaration de principe sur le respect des droits de l'homme dans sa version actuelle, disponible sous Corporate Governance ' INDUS Holding AG (la version de décembre 2022, valable en 05/2023, est jointe en annexe).

ENGAGEMENT GÉNÉRAL

Les fournisseurs s'engagent à respecter et à se conformer, en plus de la LkSG, à toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où ils opèrent. Ce faisant, les fournisseurs respecteront en particulier les droits de l'homme et réduiront les effets négatifs de leur entreprise et de leurs activités sur l'environnement. Cela inclut leur propre chaîne d'approvisionnement.

Les fournisseurs doivent mettre en œuvre les exigences de ce code au sein de leur chaîne d'approvisionnement. Nous nous réservons le droit de demander des informations et d'effectuer des audits basés sur les risques sur les sites de production et les sites commerciaux de nos fournisseurs, après un préavis raisonnable, afin de garantir le respect de ce code. Les fournisseurs s'engagent à autoriser l'accès aux documents sur demande et à fournir des informations. Ce droit comprend également l'accès aux documents avec les sous-traitants du fournisseur, si l'on soupçonne que les sous-traitants ne respectent pas le code.

Il est possible d'attirer l'attention sur les risques liés aux droits de l'homme et à l'environnement et sur les violations présumées des obligations liées aux droits de l'homme ou à l'environnement, y compris celles d'un fournisseur indirect, par le biais de différents canaux et d'exiger des mesures correctives. Parmi ces canaux figurent notamment notre système de signalement SpeakUp (<https://www.speakupfeedback.eu/web/fsbf>) ou les interlocuteurs désignés localement.

SpeakUp est disponible en plusieurs langues sur Internet et via des hotlines externes, généralement gratuites. En principe, il est également possible de déposer des plaintes anonymes. De même, une adresse e-mail centrale est à la disposition des plaignants (compliance@indus.de).

Les fournisseurs veillent à ce que leurs collaborateurs (il s'agit également des travailleurs temporaires et intérimaires, des travailleurs indépendants, etc.) fournisseurs et sous-traitants soient informés des possibilités de recourir à SpeakUp.



DIVERS

En cas de modification des exigences conformément à la LkSG, le fournisseur s'engage à respecter intégralement ces exigences modifiées.

Si nous constatons qu'un fournisseur enfreint le présent code de conduite, nous lui demanderons de remédier à l'infraction dans un délai raisonnable. S'il n'y est pas remédié, la violation peut également entraîner la résiliation du contrat sous-jacent ou de l'ensemble de la relation commerciale.

CONFIRMATION DU FOURNISSEUR

En signant ce document, le fournisseur confirme qu'il respecte pleinement les principes et les exigences contenus dans le code.

Lieu, date

Nom, fonction

Société